



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 34349

Texte de la question

M. Charles de Courson attire l'attention de M. le ministre de la défense sur une des conséquences de la loi du 28 octobre 1997, en l'occurrence, le transfert de l'école interarmées des sports de Fontainebleau à Brest et la quasi-disparition du bataillon de Joinville. Le coût minimal du transfert de l'EIS à Brest s'élève à 200 millions de francs, en raison des nécessités d'aménagement du site, dépourvu d'installations. De plus, l'EIS risque de perdre ses relations privilégiées avec l'INSEP, dans le domaine de la formation des cadres et du perfectionnement de son corps enseignant. L'Ecole interarmée des sports risque de se couper également de la référence du haut niveau dans l'enseignement des pratiques sportives. Il lui demande de lui fournir les raisons de cette délocalisation.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armées, en cours de réalisation, a profondément modifié les conditions dans lesquelles le dispositif militaire pouvait être déployé sur le territoire national. Lors de l'élaboration des mesures de restructuration correspondantes, les considérations relatives à l'aménagement du territoire ont été une préoccupation constante. A ce titre, la région Ile-de-France, où la présence militaire est importante, contribue à la mise en oeuvre de la loi de programmation. C'est dans ce cadre que la décision de transférer l'Ecole interarmées des sports (EIS) à Brest a été prise le 7 juillet 1998. Le lieu qui a été retenu est le centre marine de la Villeneuve. L'EIS est constituée de deux bataillons : le bataillon d'Antibes et le bataillon de Joinville, tous deux implantés sur le site de Fontainebleau. La vocation du premier bataillon est de former des moniteurs de sport militaires professionnels, dont les armées continueront d'avoir besoin à l'issue de la réforme en cours. Outil de formation professionnelle, ce bataillon constituera en 2002 la partie essentielle de l'EIS et peut, comme de nombreuses structures de formation du ministère de la défense, être sans inconvénient majeur localisé en province. S'agissant du bataillon de Joinville, sa vocation actuelle est liée au service national. Il a accueilli pendant des décennies les sportifs masculins de haut niveau durant leur période d'obligations militaires et connaîtra, d'ici à 2002, un changement de format important.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34349

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5211

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5740